

COMMUNE DE ROSAY

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

Date de la convocation : 19/03/2018

SEANCE DU 27 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Bruno MARMIN Maire.

Etaient présents : Mr Bruno MARMIN, Mr Vincent PFLIEGER, Mme Françoise MOUSSET, Mr Jean-Pierre BILARD, Mme Nordlind DENIS, Mme Suzana FERREIRA, Mr Jérôme MARECHAL, Mme Alexandra BOY,

Etaient absents excusés : Mr Gilles FORTIER-DURAND donne procuration à Mr Vincent PFLIEGER
Mme Marie-Noëlle CHICOISNE donne procuration à Mme Françoise MOUSSET

Secrétaire de séance : Mr Vincent PFLIEGER

1/ FINANCES

COMPTE DE GESTION 2017

Le conseil municipal, après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le conseil municipal examine et approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 présenté par Vincent PFLIEGER dont les écritures sont exactement identiques à celle du compte de gestion du comptable public.

Le résultat de l'exercice cumulé fait apparaître :

Un déficit d'investissement de	-34 228,11€
Un excédent de fonctionnement de	173 859,76 €

Soit un résultat de clôture cumulé de 139 631,65 €

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Après le vote du Compte Administratif 2017, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'affecter à l'investissement une partie du résultat de fonctionnement :

Lors du Conseil municipal du 19 décembre 2017, il a été convenu de la dissolution du CCAS à compter du 31 décembre 2017. L'action sociale continuant à exister sur le budget principal de la commune Il convient donc de réintégrer le résultat d'exécution du budget CCAS .

Par conséquent, la reprise des résultats 2017 au BP 2018 se présente comme suit :

A la section de fonctionnement :

R.002 : Excédent reporté 144 238 ,05 € composé comme suit :
Commune : 139 631,65€ + CCAS 4 606,40€ = 144 238,05€

A la section d'investissement :
R.1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 40 879,62 €
D.001 : déficit d'investissement reporté. 34 228,11 €

VOTE DES TAXES

Le Conseil Municipal, considérant que l'équilibre du budget 2018 s'est effectué avec un produit de fiscalité directe d'un montant de 120 000 €, vu le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, fixe ainsi les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation.....5.30 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties.....8.10 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....29.78 %
- Taxe d'Aménagement 3,00 %

Pour : 11
Contre :
Abstention :

BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal étudie et adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2018 présenté par Monsieur le Maire.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

Section d'investissement : 557 772,53 €
Section de fonctionnement : 352 658,43 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au compte 6232 fêtes et cérémonies :

- *le repas des anciens
- *les colis des anciens
- *l'achat de fleurs pour les différentes cérémonies

Décide la répartition suivante pour le compte 6574 subvention aux associations

- *100.00€ pour l'ADMR
- *100.00€ pour l'ENVOL
- *100.00€ pour l'UNC
- *100.00€ pour les RESTAURANTS DU CŒUR

Décide d'autoriser le paiement des indemnités de mission compte 6532 mission des élus et 6256 missions du personnel

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00